

FEMMES DE LA TERRE

**RAPPORT D'ACTIVITE
2010**

FEMMES DE LA TERRE

SOMMAIRE

La vie de l'association

- I. Les objectifs**
 - Présentation générale de l'association
 - 1. Permanences d'accès aux droits
 - 2. Adhésion et participation aux débats

- II. Les moyens**
 - 1. Localisation
 - 2. Equipe
 - 3. Situation financière

- III. Activité générale**

Les actions menées

Actions menées par l'association seule

- I. Action 1 : Permanence juridique et sociale**
 - 1. Objectifs
 - 2. Fonctionnement

- II. Action 2 : Permanence d'accès aux droits et d'aide aux démarches administratives**
 - 1. Objectifs
 - 2. Fonctionnement

- III. Action 3 : Information sur le droit des étrangers et les droits des femmes**
 - 1. Objectifs
 - 2. Fonctionnement

Actions menées par l'association en réseau

- I. Actions en réseau**
 - 1. Réseaux permanents
 - 2. Réseaux ponctuels

- II. Partenariats**
 - 1. Partenaires associatifs
 - 2. Services sociaux, établissements scolaires
 - 3. Partenaires institutionnels

- III. Adhésion aux campagnes d'information et de sensibilisation et pétitions**

FEMMES DE LA TERRE

La vie de l'association

I. Les objectifs

A la fin de l'année 1992, quelques bénévoles qui participaient aux permanences juridiques d'Accueil et Promotion, du centre social Relais 59 et de l'association Solidarité Français Migrants, ont décidé la création de l'association « Femmes de la Terre ». Cette initiative était une réponse aux nombreuses demandes émanant de femmes d'origine étrangère qui souhaitaient l'ouverture d'un accueil spécifique en cours de journée et non le soir, leur permettant ainsi de venir exposer leurs problèmes en dehors des obligations ou des interdictions familiales.

Un accueil qui est réservé aux femmes permet de leur donner un lieu où s'exprimer librement, notamment pour les femmes subissant des violences. Ces femmes sont tout particulièrement « victimes » de discriminations, souvent de double discrimination parce que femmes et étrangères.

Dès l'origine, l'association Femmes de la Terre s'est donné pour objectif de contribuer au respect des droits fondamentaux que sont le droit à la liberté, le droit de vivre en famille, la liberté d'aller et venir, le droit à la santé, à l'emploi, au logement. L'association centre son activité principalement sur un public de femmes et de jeunes étrangers ou d'origine étrangère (garçons ou filles), ou qui ont des liens avec l'étranger et qui rencontrent des difficultés administratives.

Femmes de la Terre a pour objectifs :

- L'information sur les droits ;
- Le soutien à la reconnaissance de ces droits ;
- La prise de conscience des devoirs qui accompagnent tout droit.

La vie de l'association a été marquée par les années 1994 et 2004 pour des raisons bien différentes :

En 1994, l'association crée une seconde action en raison des modifications législatives qui soumettaient à une manifestation de volonté l'accès à la nationalité française pour les jeunes nés en France de parents étrangers. Cette nouvelle action répondait à la nécessité d'informer les jeunes étrangers nés en France, sur les nouvelles conditions d'acquisition de la nationalité française. Malheureusement cette action a dû cesser par manque de moyens financiers et d'insuffisance du nombre de bénévoles.

En 2004, l'installation de l'association rue de la Solidarité, dans le 19^{ème} arrondissement de Paris, a permis la concrétisation d'un projet depuis longtemps en gestation. L'association a eu, en effet, l'opportunité d'occuper un local loué à Paris Habitat dans le cadre de la Politique de la Ville, grâce au soutien des élus de la Mairie du 19^{ème} et aux responsables de la Politique de la Ville. Avec l'aide financière de la Région Ile-de-France (Direction de l'habitat, de la culture et des solidarités) et de la Préfecture de Paris (Mission Politique de la Ville/BCPT), l'association a pu faire les travaux indispensables à son installation et acquérir le matériel informatique non moins indispensable pour travailler efficacement.

Cette installation dans des locaux plus spacieux a rendu possible la création d'une permanence d'« accès aux droits et aide aux démarches administratives ».

FEMMES DE LA TERRE

La première permanence hebdomadaire a eu lieu le 19 octobre 2004. Elle a pris son essor en 2005, s'intègre parfaitement dans le quartier où l'association est installée et, depuis, fonctionne régulièrement pour un public de plus en plus nombreux.

Notre implantation dans le quartier appelé maintenant « *Danube – Solidarité – Porte de Chaumont* », classé en zone Politique de la Ville, apparaît toujours opportune et justifiée. En effet, Femmes de la Terre intervient auprès d'un public éprouvant des difficultés sur le plan de l'intégration sociale et citoyenne.

D'après le diagnostic socio-urbain réalisé par le cabinet MAPS : « *Ce micro quartier concentre une population à dominante populaire (souvent celle qui connaît le moins ses droits) souvent très précarisée. Le secteur Danube – Solidarité est, de plus, marqué par une forte présence de populations d'origine étrangère (notamment de populations originaires du Maghreb et d'Afrique Subsaharienne) qui le distingue assez nettement des quartiers voisins* ». Ces communautés, et en particulier celles issues de l'immigration la plus récente, poseraient, selon le diagnostic, des problèmes spécifiques : « *[...] la dépendance des femmes (presque toujours analphabètes, elles ont bien du mal à trouver un emploi même non qualifié), les différences culturelles mal comprises de part et d'autre, des situations de détresse [...]* ».

Femmes de la Terre réalise donc **une mission de relais** auprès de ce public de proximité en faisant le lien entre celui-ci et l'administration.

L'association continue de défendre sans relâche le droit à la protection juridique et a choisi de mener cette mission sur plusieurs axes différents et néanmoins complémentaires :

1. Permanence d'accès aux droits

Cet aspect de notre intervention nous permet d'apporter une réelle assistance juridique, administrative et sociale à un grand nombre de personnes exclues.

Nous avons une double pratique d'intervention :

- Immédiate, avec l'aide à l'analyse, à la constitution et à la résolution des dossiers ;
- Préventive, avec une information sur la législation relative au droit au séjour et à l'acquisition de la nationalité française, sur la citoyenneté et l'accès aux droits sociaux.

Nous agissons également dans une optique d'aide à l'insertion des personnes dans la vie sociale et professionnelle : orientation vers des structures pour alphabétisation et formation, activités culturelles, soutien psychologique, hébergement. Ces orientations se font notamment grâce à notre travail en réseaux.

2. Adhésion et participation aux débats d'idées et aux activités de « terrain » tant au plan national qu'au plan européen

L'objectif est d'agir comme une force de proposition et de négociation auprès des institutions, des collectivités et de l'opinion publique.

C'est pourquoi nous participons aux actions de lutte contre le racisme et toute discrimination, ainsi qu'à de nombreuses rencontres visant à obtenir une harmonisation européenne des lois sur l'immigration, qui soient plus respectueuses des droits humains, de la liberté d'aller et venir et du droit de vivre en famille.

FEMMES DE LA TERRE

II. Les moyens de l'association

1. La localisation

Nous occupons un local situé 2, rue de la Solidarité, dans le 19^{ème} arrondissement de Paris.

2. L'équipe

L'équipe de Femmes de la Terre a subi modifications dans la mesure où les deux juristes salariées ont quitté l'association (tout en restant adhérentes) pour exercer la profession d'avocat. Nous avons donc procédé au recrutement de deux nouvelles salariées. L'équipe se compose ainsi toujours de :

- Une juriste coordinatrice à plein temps en CDI,
- Une juriste chargée d'information juridique à plein temps en CDI,
- Une chargée d'accueil et d'accompagnement social en CDD de 3 ans, dans le cadre du programme Adulte-Relais,
- Huit bénévoles,

Par ailleurs, une stagiaire, étudiante en Master II recherche mention « *Sécurité Internationale et Défense* », a effectué un stage au sein de l'association pendant 2 mois.

3. La situation financière

Plusieurs financeurs ont reconduit leurs subventions. En effet la Délégation Régionale aux Droits des Femmes, la Ville de Paris (Mission Intégration), et le CCFD (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement) confirment leur intérêt pour les actions que nous menons.

L'ACSE (Campagne Ordinaire) ne nous a pas apporté cette année de soutien financier en raison d'une réorganisation de services et d'une modification de dévolution de compétences. La Préfecture de Paris (Mission Intégration) a ainsi pris le relais de ce soutien financier et nous a donc pour la première fois attribué une subvention.

Le service Mission Egalité des Chances de la Préfecture de Paris nous a également apporté cette année son soutien financier.

Nous avons par ailleurs obtenu des financements dans le cadre de la mission Politique de la Ville de la Mairie de Paris (DPVI), de la Ville de Paris (Département de Paris – DASES et Mission Intégration). Cependant, cette année encore le Conseil Régional d'Ile-de-France n'a pas reconduit sa subvention pour des raisons administratives, à la suite d'une modification de son périmètre Politique de la Ville.

Le Cabinet Montibus, cabinet d'expert comptable, continue à nous apporter son soutien par la prise en charge bénévole d'une partie de notre comptabilité.

Deux des trois postes de salariées sont toujours aidés :

- Le poste de la juriste coordinatrice est aidé par le FONJEP (financé par l'ACSE) ;
- Le poste créée en 2006 dans le cadre du programme Adulte-Relais, et renouvelé en 2009, est aidé par l'ACSE/Préfecture de Paris. La Mairie de Paris (DPVI) nous apporte par ailleurs un complément d'aide pour le financement de ce poste.

FEMMES DE LA TERRE

Le financement par l'Etat du poste de la juriste chargée d'information juridique a pris fin en juin 2009. Ce poste ne bénéficie donc plus d'aucune aide.

La participation des usagers de la permanence juridique aux frais de fonctionnement, si minime soit-elle, demeure une exigence, sauf cas d'indigence. Nous constatons en effet que l'effort de participation implique davantage l'usager dans sa démarche.

Les Actions menées

Tout en continuant à assumer nos tâches traditionnelles décrites ci-après en deux actions spécifiques, nous maintenons notre engagement dans des actions collectives et dans la valorisation du travail en réseau. En effet, le durcissement continu des lois en matière d'immigration et de nationalité exige un renforcement de l'union des associations qui œuvrent en faveur des droits fondamentaux.

ACTIONS MENEES PAR L'ASSOCIATION SEULE

I. Action 1 : La permanence d'accueil pour le droit des étrangers

1. Objectifs

Notre premier rôle est d'offrir aux femmes étrangères, ou qui ont des liens avec l'étranger, un lieu fixe où elles peuvent venir confier leurs difficultés, être informées, soutenues, accompagnées et orientées. Nous leur donnons des informations juridiques et sociales puis, lorsque nécessaire, nous les aidons dans leurs démarches.

2. Fonctionnement

a) Organisation

➤ **Accueil**

Les permanences d'accueil ont lieu tous les jeudis et l'équipe au complet se retrouve ce jour-là. Nous recevons, en principe sur rendez-vous, lors de ces permanences, en moyenne une quinzaine de personnes. Mais de plus en plus de personnes viennent hors permanence et sans rendez-vous. Nous les recevons dans la mesure du possible.

Les trois salariées sont présentes le reste de la semaine (sauf le vendredi, réservé aux réunions extérieures) pour assurer le suivi des dossiers, les échanges avec nos partenaires (organismes publics, privés, associatifs), les nombreux rendez-vous fixés hors permanence, ainsi que la gestion courante de l'association. Les bénévoles viennent régulièrement la journée du jeudi, et, suivant les besoins, les lundis ou mercredis.

FEMMES DE LA TERRE

➤ Permanence téléphonique

Cette permanence, qui a lieu tous les lundis entre 14h et 18h, est assurée par les salariées juristes de l'association. Elle est très sollicitée. En 2010, elle a reçu 692 appels (contre 514 en 2009). Les appels proviennent aussi bien de ressortissants étrangers, en situation régulière ou non, que de Français ayant des liens avec l'étranger, de travailleurs sociaux, de services publics etc. Elle nous permet de satisfaire de nombreuses demandes de renseignements ou d'orientation sans que les intéressé(e)s aient à se déplacer. Elle permet aussi de préciser tous les documents qui seront nécessaires lors du rendez-vous que nous fixons pour la permanence d'accueil, et ainsi de faire gagner du temps à la personne reçue. Enfin, elle permet d'assurer le suivi des dossiers en cours.

La permanence téléphonique apporte une amélioration indéniable à l'efficacité de notre permanence d'accueil. Cependant certaines personnes, du fait du nombre d'appels, ne parviennent pas à nous joindre le lundi. Aussi elles nous laissent des messages sur le répondeur, messages que nous devons traiter.

L'écoute des messages, demandant beaucoup d'attention, est quelques fois ardue : il faut rappeler une ou plusieurs fois, discuter longuement pour bien comprendre le problème afin de pouvoir conseiller, orienter ou donner un rendez-vous. Aussi, nous nous efforçons, de plus en plus, de répondre aux appels téléphoniques en temps réel.

➤ Courriers

Nous avons toujours des demandes écrites (courriers, mail et fax) émanant de toute la France et quelquefois de l'étranger. Nous répondons le plus précisément possible, et si l'expéditeur est en région parisienne, nous lui proposons éventuellement un rendez-vous.

b) Public

➤ Profils

Nous avons traités cette année 590 dossiers pour lesquels nous avons effectué 2405 interventions. Notre public se compose par moitié de femmes célibataires. L'autre moitié est constituée de femmes mariées, pacées (les couples pacés commençant à apparaître) ou vivant en concubinage. Certaines ont des enfants, avec elles en France ou restés dans le pays d'origine, d'autres pas. Nous continuons à recevoir de nombreuses jeunes filles en rupture familiale et des femmes seules qui ont fui leur pays ou qui ont été abandonnées par le mari ou le compagnon les ayant fait venir.

Quelques hommes viennent aussi nous consulter. Nous répondons à leurs demandes d'information, mais dans la mesure du possible nous les orientons vers d'autres structures pour conserver le caractère spécifique de l'association sauf lorsqu'ils viennent nous consulter pour leur femme ou leurs enfants, notamment lorsque ceux-ci, restés dans leur pays d'origine, sont en butte à des refus de visa d'entrée en France alors même qu'ils ont été admis à séjourner en France au titre du regroupement familial.

Certaines femmes sont de nationalité française (4% cette année contre 2% en 2009) et l'origine nationale des autres est très diverse. Le Mali reste le pays le plus représenté (15%, avec une légère baisse par rapport à 2009), suivi de la Côte d'Ivoire (12% contre 8,5% en 2009) et de l'Algérie (13%) puis du Maroc (9%), du Sénégal (6,5%) et du Cameroun (5,5%). Pour les autres pays

FEMMES DE LA TERRE

d'Afrique, quelques pays d'Asie et d'Amérique du Sud, on relève entre 1 et 20 dossiers pour chacun. Nous recevons en revanche peu de ressortissants des pays de l'Union Européenne.

Il peut s'agir de primo arrivantes ou de femmes établies en France depuis plusieurs années.

Nous observons toujours de nombreux cas de violence conjugale ou familiale (41 contre 36 en 2009). Nous recevons toujours des femmes victimes d'excision et qui craignent que leurs filles le soient, à leur tour, en cas de retour au pays, même si nous constatons une légère diminution (40 contre 53 en 2009). Beaucoup font aussi état de risque de mariage forcé, ou de violences familiales subies dans le pays d'origine.

Selon nos statistiques, nous recensons pour 2010 9 résultats négatifs et 78 résultats positifs qui se matérialisent par l'obtention de titres de séjour, de statuts de réfugié ou du bénéficiaire d'une protection subsidiaire, de visas d'entrée en France (12 de ces dossiers ont concernés 21 enfants)...

➤ Demandes

Les demandes sont relatives :

- A une information générale sur le droit des étrangers et la nationalité française ;
- A une première demande de titre de séjour,
- A la consolidation d'une situation administrative en France, soit par le passage de la carte de séjour temporaire (valable un an) à la carte de résident (valable dix ans), soit par une demande de naturalisation,
- A un refus de regroupement familial,
- A un refus de visa pour un membre de la famille resté dans le pays d'origine et admis au bénéfice du regroupement familial en France,
- A une demande d'asile, essentiellement pour obtenir une protection contre l'excision ou un mariage forcé,
- Aux droits en matière de protection sociale, de scolarisation, d'emploi, de droit de la famille.

Remarques :

Nous observons toujours que de nombreuses personnes que nous avons soutenues dans leurs démarches de régularisation reviennent demander des conseils pour des membres de leur famille ou pour des amis.

Il arrive aussi que nous revoyions certaines d'entre elles, non plus dans le cadre de la permanence juridique, mais dans celui de la permanence d'aide à l'accès aux droits et aux démarches administratives du mardi, pour une difficulté qui ne rentre pas dans le cadre du droit des étrangers.

c) Prise en compte de la violence subie par les femmes

Beaucoup de femmes venant à notre permanence rencontrent des problèmes de violence, conjugale ou familiale, qui peuvent aboutir à des plaintes déposées au commissariat de police, et à des demandes de divorce. Ces femmes se retrouvent dans des situations de précarité extrême aggravées par la rigidité des textes de loi.

Nous prenons le temps de les écouter et nous leur proposons, éventuellement, de prendre rendez-vous avec une structure spécialisée dans le soutien psychologique. Nous travaillons sur la spécificité de ces situations de violence et agissons de manière à ce que la violence que subissent

FEMMES DE LA TERRE

ces femmes soit reconnue et à ce qu'elles puissent faire valoir leurs droits. Dans ce domaine particulier, il est essentiel de travailler en réseaux.

Par ailleurs, nous continuons à travailler et à diffuser largement l'annuaire réalisé par notre association, édité en 2003 et actualisé en juillet 2008, répertoriant des associations d'Ile-de-France travaillant sur ces problématiques et accueillant des femmes, quelle que soit leur situation administrative.

Cette action exige de notre équipe un travail intensif et régulier extrêmement diversifié.

II. Action 2 : Permanence « d'accès aux droits et d'aide aux démarches administratives »

1. Objectif

Cette permanence vise à prévenir les situations difficiles en accompagnant le public dans ses démarches administratives. Elle répond à une demande qui a longtemps été exprimée par une partie du public de la permanence juridique, mais que l'association n'a eu les moyens d'honorer qu'en 2004 après son arrivée dans les locaux du 19^{ème} arrondissement.

Elle est plus particulièrement adaptée au quartier dans lequel l'association est implantée depuis lors, et a été soutenue par les acteurs institutionnels du 19^{ème} arrondissement de Paris dans le cadre de la Politique de la Ville et de l'action menée sur le quartier Danube – Solidarité – Porte de Chaumont.

Elle est ouverte en priorité à tous les habitants de ce micro quartier, ce qui n'exclut pas que nous y recevions des personnes venant de tout le 19^{ème} arrondissement de Paris et même de banlieue.

Lors de cette permanence, les bénévoles lisent, si nécessaire, les courriers administratifs qui leur sont soumis, donnent les explications, rédigent les réponses, remplissent les formulaires, téléphonent aux administrations. Et si besoin, ils aident à la constitution des dossiers.

Nous donnons au public les moyens d'intervenir immédiatement, en lui permettant de présenter les documents appropriés et de suivre les procédures adéquates. Nous lui donnons les moyens de faire valoir ses droits à plus long terme en l'informant et en le sensibilisant sur les outils juridiques à sa disposition.

L'objectif de cette action est de rompre avec l'isolement social, d'aider à passer la barrière des démarches administratives, souvent compliquée par un vocabulaire administratif difficilement compréhensible, et des procédures complexes, d'amener les usagers à être plus autonomes lors de leurs démarches administratives, de les aider à accéder à leurs droits.

De plus en plus cette permanence accueille des usagères envoyées par la permanence juridique pour des demandes bien spécifiques, telles que, par exemple, les demandes d'aide juridictionnelle, les dossiers de demande de naturalisation...

2. Fonctionnement

La permanence fonctionne le mardi après midi de 14 à 18 heures sans rendez-vous. Elle est animée par les trois salariées de l'association aidées par des bénévoles.

FEMMES DE LA TERRE

En 2010, 210 personnes sont venues nous rencontrer et lors de cette permanence 511 entretiens ont été menés avec elles (contre 199 personnes et 478 entretiens en 2009). Parmi ces 210 personnes, 63 étaient déjà usagères de la permanence et celles qui reviennent souvent habitent le quartier Danube Solidarité.

La permanence hebdomadaire est complétée par un suivi effectué par un salarié les autres jours de la semaine pour des situations d'urgence ou qui nécessitent un approfondissement.

La majorité des problèmes traités lors de la permanence concerne des situations de rupture sociale.

Cette année, comme les autres années, nous avons traité :

- Des problèmes de logement, allant du formulaire de renouvellement d'inscription en tant que demandeur de logement social aux courriers de relance ou de changement de situation, ainsi qu'aux recours devant le Tribunal administratif pour la demande de droit au logement opposable (Dalo),
- Des demandes d'aide de financement, d'échelonnement de dettes,
- Des demandes d'asile (en particulier pour une aide à apporter pour remplir les formulaires de demande).

De plus, nous avons aidé notre public à remplir divers formulaires de demande de naturalisation, de demande d'aide juridictionnelle, d'attestation d'hébergement, de régularisation de carrière pour le « dossier retraite ».

D'autre part, nous continuons à effectuer toutes les démarches de la vie au quotidien en lien avec EDF, GDF, les compagnies de téléphone, de transport, les Caisses d'Allocations Familiales...

Pour des dossiers qui demandent un suivi plus approfondi, nous faisons des accompagnements auprès des structures concernées. Pour certains dossiers incomplets, nous assurons le suivi sur rendez-vous.

Notre intervention facilite l'échange entre les usagers et les organismes auxquels ils sont confrontés. La rédaction de recours, de lettres de demandes ou de contestation que nous introduisons, les explications et informations fournies lors de nos permanences contribuent à réduire la rupture sociale. Notre intervention rassure également les personnes quant à l'avenir et les incite à agir.

III. Action 3 : Information

1. Objectifs

L'association développe une action d'information dans le but de faire partager son savoir en matière de droit des étrangers et de droit des femmes et de promouvoir les droits des femmes, notamment ceux des femmes étrangères.

FEMMES DE LA TERRE

2. Fonctionnement

L'action d'information consiste à participer à des sessions d'information sur les droits des femmes et/ou les droits des étrangers, seule ou en partenariat avec d'autres structures.

Femmes de la Terre est intervenue lors de la Campagne « *Ni une ni deux : Mettons fin à la double violence faite aux femmes étrangères* » menée par la Cimade du 10 février 2010 au 14 avril 2010.

Le 8 avril 2010, une salariée juriste a pris la parole lors d'une manifestation publique place du Châtelet à Paris 1^{er} arrondissement et a apporté son témoignage sur la situation de double violence subie par les femmes étrangères en France.

L'association est par ailleurs intervenue le 15 juin 2010 dans le cadre d'un partenariat avec le Relais 59 (12^{ème} arrondissement), au sein d'un atelier sociolinguistique ayant pour thème « la Préfecture », et a répondu aux questions des participantes en droit des étrangers.

Un article, intitulé « *Les femmes étrangères face à la double violence* », a en outre été rédigé par les salariées juristes de l'association pour la revue Mieux d'Exil du Comède, paru au mois de décembre 2010.

ACTIVITES MENEES PAR L'ASSOCIATION EN RÉSEAU

I. *Actions en réseau*

1. Réseaux permanents

a) Réseaux européens

➤ Participation au **Réseau Européen (de Lutte) Contre le Racisme (ENAR)**

La Conférence constitutive s'est tenue à Bruxelles les 8, 9 et 10 octobre 1998, à l'initiative de la Commission européenne, dans le prolongement des actions réalisées en 1997 dans le cadre de l'année internationale contre le racisme.

Femmes de la Terre est membre de ce réseau européen depuis sa constitution.

En 2010, Femmes de la Terre a poursuivi sa collaboration au sein du Comité français d'ENAR.

➤ Suivi et développement de notre collaboration avec **la Coordination française et la Coordination européenne pour le droit des étrangers à vivre en famille**

Femmes de la Terre fait partie du Conseil d'administration de la Coordination française pour le droit des étrangers à vivre en famille et poursuit sa collaboration avec ce réseau.

b) Réseaux nationaux

➤ **Collectif Uni(e)s Contre une Immigration Jetable (UCIJ)**

Femmes de la Terre continue à participer au collectif UCIJ, qui regroupe plus de 800 organisations dans toute la France.

FEMMES DE LA TERRE

➤ Réseau Education Sans Frontières (RESF)

Femmes de la Terre fait partie du Réseau Education Sans Frontière, qui rassemble plus de 200 organisations.

L'association travaille régulièrement en lien avec certains comités locaux de RESF, notamment pour des dossiers de parents d'enfants scolarisés en France et de jeunes majeurs.

➤ Groupe égalité et droits sociaux

L'association Femmes de la Terre est toujours membre de ce groupe qui rassemble des membres d'associations, des juristes, des universitaires, des chercheurs, et des travailleurs sociaux qui se réunissent et échangent sur la problématique des droits sociaux des migrants.

c) Réseaux pour le droit des femmes étrangères

En mars 2008, le GRAF (Groupe Asile Femmes, créé en 2004) et le Comité d'Action Contre la Double Violence (créé en 2003), ont décidé de se rassembler sous le nom de ADFEM : Action et Droits pour les Femmes Exilées et Migrantes.

Depuis, le groupe se réunit régulièrement sous cette dénomination et rassemble plusieurs associations qui sont, en 2010 :

- La Cimade,
- Le Comede,
- Femmes de la Terre,
- La FASTI (Fédération des Associations de Soutien aux Travailleurs Immigrés),
- La FNSF (Fédération Nationale Solidarité Femmes),
- La LFID (Ligue des Femmes Irlandaises pour la Démocratie),
- La FTCR (Fédération Tunisienne pour une Citoyenneté des deux Rives),
- Le RAJFIRE (Réseau pour l'Autonomie des Femmes Immigrées et Réfugiées).

ADFEM continue l'action du GRAF en faveur de la reconnaissance du droit d'asile pour les femmes persécutées dans leur pays d'origine en tant que femmes, et l'action du Comité Contre la Double Violence, en faveur de la reconnaissance d'un droit au séjour pour les femmes victimes de violence en France.

Femmes de la Terre participe aux réunions mensuelles du réseau ADFEM et prend activement part aux diverses actions menées par le réseau.

ADFEM se penche particulièrement sur la situation de femmes qui ont un droit au séjour en France parce qu'elles sont les partenaires d'un homme qui, lui-même, a un droit au séjour (étranger avec un titre de séjour ou français), et qui risquent de perdre leur droit au séjour si la communauté de vie avec cet homme est rompue. Cette dépendance, donnant parfois tout pouvoir à leur mari ou partenaire, est propice à des abus, au chantage, et peut enfermer des femmes dans des situations de violence dont elles n'ont plus les moyens de sortir.

Dans ce cadre, le réseau mène des actions de lobbying visant à faire des propositions en vue de la modification de loi ou de projet de loi touchant à la situation des femmes étrangères victimes de violence.

FEMMES DE LA TERRE

Cette année 2010 a vu le vote d'une loi sur la lutte contre les violences faites aux femmes qui crée notamment la possibilité d'un placement sous ordonnance de protection pour les femmes victimes de violence.

Le réseau ADFEM a fait de nombreuses propositions d'amendements plus favorables à la défense des femmes notamment étrangères. Cette nouvelle loi prend en compte certains des amendements proposés.

Par ailleurs, un projet de réforme du Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile (CESEDA) a également été engagé dans le courant de l'année 2010.

De nouvelles propositions d'amendements ont été adressées aux sénateurs et aux députés dans le but de rendre effective la protection des femmes, et en l'espèce des femmes étrangères, victimes de violences.

Enfin, le 16 novembre 2010, le réseau ADFEM a été auditionné à l'Assemblée nationale par la Mission d'information sur la prostitution en France, présidée par Madame Danielle Bousquet. A cette occasion notre association est intervenue au nom du groupe et en son propre nom. Le réseau ADFEM a par ailleurs présenté un document d'analyse de la situation des femmes étrangères en situation prostitutionnelle, assorti de propositions d'amélioration.

ADFEM rédige également des fiches d'information destinées aux femmes et aux personnes qui les aident.

L'objet de ces fiches est de mutualiser les connaissances des diverses associations, de les rassembler dans un support qui puisse servir ensuite à d'autres associations ou directement aux femmes victimes de violence.

2. Réseaux organisés dans le cadre de la « Politique de la Ville »

Dans le cadre de la Politique de la Ville, nous participons aux fêtes de quartiers et aux diverses réunions inter-associatives.

Ces réseaux nous permettent d'avoir des informations diverses sur la vie du quartier et par la même occasion des échanges et des rencontres avec les autres associations.

Cette année, nous avons participé à des réunions « Politique de la Ville » organisées :

- Au Centre social et culturel Danube : réunion inter-associative d'information, de bilan et d'appel à projet ;
- A l'Antenne Jeunes Solidarité : présentation et information sur l'installation des nouvelles structures de la rue de la Solidarité en 2010.

II. Partenariats

Notre collaboration s'est poursuivie avec les associations de défense des droits des étrangers et les associations de lutte pour la protection des droits de l'homme et de lutte contre toutes formes de discriminations.

FEMMES DE LA TERRE

Nous privilégions les rapports tant sur le plan associatif que sur le plan administratif et institutionnel (services sociaux, préfectures, mairies, ministères, hôpitaux, établissements scolaires).

1. Partenaires associatifs

➤ **Partenariats privilégiés** (par ordre alphabétique)

° **Antenne Jeunes Solidarité**

Le partenariat avec l'Antenne Jeunes Solidarité de Paris 19^{ème} arrondissement est destiné à apporter et partager, pour chacune des parties, son expertise et ses connaissances.

Notre association reçoit des femmes ou des jeunes orientés par l'Antenne Jeunes, tant lors de notre permanence juridique en droit des étrangers que lors de notre permanence d'accès aux droits et d'aide aux démarches administratives. Elle peut également orienter ses usagers vers l'Antenne Jeunes pour une aide dans des domaines liés à la scolarité, la formation, l'emploi, le logement, la santé ou la citoyenneté.

Femmes de la Terre accueille parfois les stagiaires de l'Antenne Jeunes lors de sa permanence d'accès aux droits et d'aide aux démarches administratives afin de leur permettre de découvrir d'autres aspects du travail associatif d'aide à la personne.

° **Centre Social et Culturel Danube**

Le partenariat avec le centre social a pour but l'échange d'informations et la mise en commun de compétences, en vue d'œuvrer pour un meilleur accès au droit, un progrès de la protection juridique et sociale notamment des femmes et, plus généralement, la promotion de l'état de droit et des droits de la personne.

Ce partenariat est un partage de connaissances et d'expertise.

Il s'applique à l'aide apportée aux femmes et à leur famille proche, dans le cadre de leurs démarches relatives au droit des étrangers, et à tout public dans le cadre de la permanence d'accès aux droits et d'aide aux démarches administratives.

° **Association Entraide et Espoir**

Nous travaillons avec cette association, sise dans le 19^{ème} arrondissement, sur les dossiers de femmes confrontées à de graves difficultés de logement suite à l'obligation dans laquelle elles se sont trouvées de quitter le domicile de leur mari polygame.

L'association Entraide et Espoir oriente des personnes vers la permanence juridique ou la permanence accès aux droits et aide aux démarches administratives de Femmes de la Terre.

Elle accompagne aussi certaines usagères de Femmes de la Terre à la préfecture, notamment lorsqu'il y a un besoin d'interprétariat en bambara.

° **Association La Voie de la Lune**

Dans le cadre de la permanence d'accès aux droits et d'aide aux démarches administratives, nous faisons des échanges d'information avec La Voie de la Lune, notamment pour son action « *Médiation emploi et formation linguistique* ».

° **Relais 59**

Le Relais 59 est un centre social sis dans le 12^{ème} arrondissement de Paris. Notre partenariat avec cette structure consiste en un échange d'informations et d'expertise. Femmes de la Terre reçoit, dans le cadre de ses permanences, les personnes orientées par le Relais 59.

Femmes de la Terre intervient également dans le cadre des ateliers proposés par le Relais 59 à ses usagers.

FEMMES DE LA TERRE

° **Association Pour l'Insertion, la Citoyenneté et l'Égalité des Droits (APICED)**

L'objectif de cette association est de trouver une réponse originale aux problèmes auxquels se trouvent confrontés des étrangers récemment régularisés (difficultés d'insertion sociale et culturelle), la première étape indispensable étant souvent l'attribution d'un logement. APICED conseille et appuie les demandes des familles que nous lui adressons.

APICED organise des sessions d'information à l'attention des étrangers nouvellement régularisés, sur les thèmes de la vie quotidienne (logement social, retraite, prestations familiales, emploi...).

° **CIMADE Ile de France, permanence femmes**

Ce partenariat a pour but l'échange d'informations et la mise en commun de compétences, en vue d'œuvrer pour un meilleur accès au droit, un progrès de la protection juridique notamment des femmes, et plus généralement la promotion de l'état de droit et des droits de la personne.

➤ **Autres partenaires**

- **AFVS** (Association des Familles Victimes du Saturnisme)
- **Association Marthe, Marie, Lazare et les autres**
- **CATRED** (Collectif des accidentés du travail, handicapés et retraités pour l'égalité)
- **CCFD** (Comité Catholique Contre la Faim et pour le Développement)
- **CIDFF Paris 75019** (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)
- **GISTI** (Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés)
- **LDH** (Ligue des Droits de l'Homme)
- **GAMS** (Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles)
- **Maison des Femmes de Paris**
- **Association CHALM** (Maroc)

Ces collaborations se traduisent, en fonction des situations, par des formations, des échanges de documents et d'informations, des études et une participation collective à des travaux de réflexion, à l'évaluation d'un travail commun, à l'élaboration des actions collectives, ainsi qu'à l'orientation des personnes que nous recevons à nos permanences.

2. Services sociaux, établissements scolaires, Paris Habitat

➤ **Services sociaux**

Nos échanges avec les services sociaux sont toujours très fréquents, que ce soient les Centres d'Action Sociale, les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), le SAMU Social.

Ces services envoient à nos permanences certaines femmes ayant des difficultés administratives, en particulier au niveau de leur droit au séjour, et nous leur orientons des femmes en situation de précarité sociale.

Nos échanges avec les services sociaux des hôpitaux, notamment l'hôpital Robert Debré à Paris 19^{ème} arrondissement, sont en augmentation, en raison du durcissement des lois sur l'obtention de l'aide médicale ou la délivrance d'un premier titre de séjour en qualité d'étranger malade et surtout de son renouvellement.

En 2010, Femmes de la Terre a continué à être sollicitée, comme depuis 2007, par des assistantes sociales d'« Accueil Cancer Paris », confrontées au refus de renouvellement de titre de séjour opposé à des femmes atteintes d'un cancer.

FEMMES DE LA TERRE

➤ Paris Habitat

Depuis notre installation dans un local appartenant à Paris Habitat et situé dans une zone classée « Politique de la Ville », nous continuons à avoir de fréquents rapports avec Paris Habitat, en particulier en lien avec le public reçu lors de notre permanence accès aux droits et aide aux démarches administratives qui est souvent soit locataire de Paris Habitat soit demandeur de logement social.

Notre souci reste celui de renforcer notre collaboration avec la majorité des acteurs sociaux qui interviennent dans le même domaine que nous.

3. Partenaires institutionnels

➤ Mairie du 19^{ème}

Depuis notre emménagement dans un quartier classé « Politique de la Ville » nous avons de plus en plus d'échanges avec la Mairie du 19^{ème} et l'équipe de développement local.

Nous sommes en contact régulier avec les élu(e)s et les chargé(e)s de mission « *Politique de la Ville* ».

➤ Ambassades et Consulats

Nous amplifions les relations avec les ambassades et les consulats des différents pays, soit pour des demandes d'informations concernant la législation de leur pays, soit pour qu'ils facilitent la délivrance de certains documents nécessaires à la régularisation des personnes qui viennent à nos permanences, comme par exemple le passeport.

III. Adhésion aux campagnes d'information et de sensibilisations et pétitions, prises de positions diverses et suivi des engagements pris les années précédentes :

Ateliers, débats, rencontres, échanges :

- Participation au Comité de pilotage du Pimms des 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements, le 22 février 2010
- Participation à une rencontre inter associative organisée par la Mairie du 19^{ème} arrondissement, le 4 mars 2010, sur le thème « *Les femmes vieillissantes dans de secteur du 19^{ème} arrondissement : leurs attentes et les réponses à ces attentes* ».
- Participation à une conférence débat, le 6 mars 2010, sur le thème : « *Les luttes des femmes africaines* », à la Maison des associations du 12^{ème} arrondissement de Paris avec, entre autres, l'intervention d'une usagère de la permanence juridique.
- Participation à la Table ronde organisée par l'UNESCO, le 16 mars 2010, sur « *La liberté d'expression et droits des femmes en Afrique* »
- Participation à une rencontre inter associative organisée par le Centre social et culturel Danube, le 25 mars 2010
- Participation au Séminaire organisé par l'ASSFAM, le CNIDFF et l'ADRIC, le 25 mars 2010, pour la présentation du guide local « *Accueil et intégration des femmes primo arrivantes dans Paris* », dans lequel Femmes de la Terre est référencée
- Participation à l'inauguration et à la visite des locaux du 1 rue de la Solidarité qui accueille le Pôle économie sociale et solidaire, le 26 mars 2010.

FEMMES DE LA TERRE

- Participation à une rencontre inter associative organisée par le Carrefour de Solidarité, le 1^{er} avril 2010
- Prise de parole, le 8 avril 2010, lors de la Campagne « *Ni une ni deux : Mettons fin à la double violence faite aux femmes étrangères* », menée par la Cimade du 10 février 2010 au 14 avril 2010
- Participation à une rencontre inter associative organisée par l'Espace culturel pluridisciplinaire Confluences, le 29 avril 2010
- Participation au Conseil local de la vie associative, organisé par la Mairie du 19^{ème} arrondissement, le 17 mai 2010, pour préparer le Forum associatif de septembre et le CICA du 31 mai 2010
- Participation à la réunion de préparation de la Fête de Quartier, organisée le 2 juin 2010, par le Centre social et culturel Danube
- Intervention au Relais 59 (12^{ème} arrondissement), le 15 juin 2010, dans le cadre d'un atelier sociolinguistique « *Préfecture* »
- Participation à la Rencontre du CAP 2010, le 23 juin 2010, organisée par la Mairie de Paris
- Tenue d'un stand d'information sur Femmes de la Terre lors de la « *Fête de Quartier Danube* » le 26 juin 2009
- Tenue d'un stand d'information sur Femmes de la Terre lors du Forum des Associations, organisé par la Mairie du 19^{ème} arrondissement, le 11 septembre 2010
- Participation à la soirée unitaire Non à la double violence envers les femmes étrangères, organisée par ADFEM, le 26 novembre 2010
- Audition à l'Assemblée nationale, le 16 novembre 2010, par la Mission d'information sur la prostitution en France, présidée par Madame Danielle Bousquet
- Convention de partenariat entre l'association marocaine CHAML pour la famille et la femme et FDLT pour l'échange d'informations, le 14 octobre 2010
- Participation à une rencontre inter associative organisée par le Centre social et culturel Danube, le 18 novembre 2010
- Partenariat avec Antennes Jeunes

Media :

- Participation à une émission de Radio Libertaire, les 8 et 9 mars 2010 « *Paroles d'association* »
- Rédaction d'un article, intitulé « *Les femmes étrangères face à la double violence* » pour la revue Maux d'Exil du Comède, paru au mois de décembre 2010

Signatures :

- Signature de la pétition contre la construction d'un nouveau centre de rétention au Mesnil Amelot (77) : « *Non à l'ouverture d'un camp d'internement des étrangers* » le 3 février 2010
- Signature de l'Appel de Cayenne, le 9 février 2010, pour la communauté haïtienne
- Signature de l'Appel à une réaction face au saturnisme lancé par l'AFVS, le 18 mars 2010
- Participation à l'opération « *Faisons exploser la boîte mail de Gérard Larcher* » : « *le Sénat tarde à inscrire à son ordre du jour la proposition de loi contre les violences faites aux femmes* », le 19 mai 2010
- Signature de la pétition « *Nous sommes tous Français* », le 2 septembre 2010
- Signature de la pétition « *Touche pas à ma Nation* » lancée par SOS Racisme, le 22 septembre 2010

FEMMES DE LA TERRE

- Signature de la Déclaration européenne des professionnels de Santé pour un accès aux soins sans discrimination, le 23 septembre 2010
- Signature de la pétition : « *La HALDE doit rester une autorité administrative* » lancée par les membres du Comité consultatif de la HALDE, le 28 octobre 2010
- Participation à la manifestation virtuelle organisée par la Cimade depuis novembre 2010 pour la défense des droits des étrangers dans le cadre du projet de loi de réforme du Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile, dit projet de loi Besson

Depuis septembre 2007, Femmes de la Terre est inscrite comme structure recevant des femmes orientées par le « 3919 » (numéro d'appel unique pour les victimes de violences conjugales).